



**RAPPORTS NATIONAUX SUR LES PROGRES REALISES DANS LA MISE EN
ŒUVRE DES RESOLUTIONS DE LA 53^E ASSEMBLEE PLENIERE :**

AFRIQUE DU SUD

Honorable Président, Honorables membres du Forum, Distingués invités, Mesdames et Messieurs,

J'ai le plaisir de présenter le rapport sur la manière dont le Parlement sud-africain a donné suite aux résolutions adoptées lors de la 53^e assemblée plénière. Après notre rencontre à Arusha, en Tanzanie, notre délégation a préparé avec diligence un rapport, en veillant à ce que toutes les résolutions soient minutieusement documentées en vue de leur examen par les structures compétentes de notre Parlement.

La 53^e assemblée plénière s'est articulée autour du thème « Moderniser l'agriculture pour faire face à la sécurité alimentaire et au chômage des jeunes dans la région de la SADC ». Conformément à ces résolutions, notre Parlement a suivi activement les actions de l'exécutif concernant ces questions. J'ai le plaisir de vous informer que nos députés, représentant divers partis politiques, ont soulevé pas moins de 16 questions parlementaires relatives à la sécurité alimentaire en Afrique du Sud au cours de l'année 2023, ce qui démontre l'importance primordiale que nous accordons à cette question aux multiples facettes dans le cadre de notre travail parlementaire.

En outre, le 20 octobre 2023, la commission du portefeuille sud-africain sur l'agriculture, la réforme agraire et le développement rural a recommandé à l'Assemblée nationale que l'Afrique

du Sud adhère au Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (ITPGRFA). Ce traité est le principal accord international conclu entre les pays membres pour conserver, utiliser et gérer les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde entier, au profit des populations du monde entier. Le traité garantit que les agriculteurs et les sélectionneurs de plantes accèdent facilement au matériel génétique brut nécessaire pour développer de nouvelles variétés de cultures, y compris celles qui ont un rendement plus élevé et celles qui sont résistantes au changement climatique. Comme vous le savez, notre région est très dépendante de l'agriculture, c'est pourquoi ce traité est d'un grand intérêt pour nous car il reconnaît l'énorme contribution des agriculteurs au développement continu de la richesse mondiale en ressources phylogénétiques. Il est important de noter que le traité prévoit de protéger les connaissances traditionnelles de ces agriculteurs, d'accroître leur participation aux processus décisionnels nationaux et de veiller à ce qu'ils partagent les bénéfices tirés de l'utilisation de ces ressources.

En outre, la 53^e assemblée plénière a adopté diverses résolutions relatives au changement climatique, à son impact sur la sécurité alimentaire, à l'accès aux droits et aux services de santé sexuelle et reproductive dans les situations d'urgence, et à la nécessité de promouvoir la justice climatique et de genre. À cet égard, permettez-moi de signaler que le Parlement examine actuellement le projet de loi sur le changement climatique, le premier cadre juridique en Afrique du Sud à répondre aux impacts du changement climatique. Le projet de loi a été adopté par l'Assemblée nationale le 24 octobre et est maintenant soumis à l'approbation du Conseil national des provinces. Le projet de loi vise à permettre l'élaboration d'une réponse efficace au changement climatique et une transition juste et à long terme vers une économie et une société à faible émission de carbone et résistante au changement climatique pour l'Afrique du Sud. L'intégration de la dimension genre est un élément clé de la réponse du pays au changement climatique ; c'est pourquoi l'un des principes fondamentaux du projet de loi stipule que la prise de décision doit tenir compte des besoins et de la situation spécifiques des personnes particulièrement vulnérables aux effets néfastes du changement climatique, notamment les travailleurs et les groupes vulnérables tels que les femmes, en particulier les femmes pauvres

et rurales, les enfants, en particulier les nourrissons et les familles dirigées par des enfants, les personnes âgées, les pauvres, les personnes malades et les personnes vivant handicap.

Honorable Président,

La 53^e assemblée plénière a également abordé la question très importante de la dette de nos pays et la nécessité pour nos parlements de contrôler l'acquisition de la dette et de veiller à ce qu'elle soit maintenue à des niveaux gérables. Depuis la crise financière mondiale de 2008, l'Afrique du Sud peine à combler l'écart grandissant entre ses recettes et ses dépenses. Cet écart a entraîné une augmentation significative de la dette publique. Dans le cadre de leur mission de contrôle, les commissions des finances du Parlement ont un rôle clé à jouer dans la surveillance de la gestion de la dette par le gouvernement. Par exemple, le 14 novembre 2023, la commission permanente des finances du Parlement a publié son rapport sur le cadre budgétaire révisé et proposé de l'Afrique du Sud pour 2023. Le rapport découle de la présentation par le ministre des finances de la déclaration de politique budgétaire à moyen terme pour 2023 au Parlement le 1^{er} novembre 2023, conformément à la loi sud-africaine sur la gestion des finances publiques et à la loi sur la procédure d'amendement des projets de loi sur l'argent et les questions connexes. Par la suite, les commissions des finances et des crédits du Parlement ont été informées par le Trésor national et ont tenu des auditions publiques sur la question. Après avoir examiné toutes les présentations et soumissions, la commission a notamment demandé un examen complet des pratiques de gestion de la dette et la nécessité d'explorer les moyens d'optimiser les coûts d'emprunt. La commission a également appelé à la mise en œuvre de mesures d'atténuation des risques afin de garantir la viabilité budgétaire. En outre, le comité a suggéré un examen approfondi des règles budgétaires de l'Afrique du Sud et la prise en compte de règles supplémentaires et contraignantes en matière de viabilité budgétaire.

Honorable Président,

J'ai également le plaisir de vous faire part des développements relatifs à la résolution de la 53^e assemblée plénière visant à transposer et à mettre en œuvre les lois types de la SADC sur le mariage des enfants et la violence basée sur le genre. Un projet de loi sur le mariage a été élaboré en Afrique du Sud et publié dans la Gazette du gouvernement le 7 juillet 2023. Le projet de loi vise à donner effet au Livre blanc sur les mariages en Afrique du Sud, approuvé par le Cabinet en mars 2022, et habilite le ministère de l'intérieur à élaborer une loi unique sur le mariage pour le pays. Le projet de loi sur le mariage vise à garantir que toutes les personnes, indépendamment de leur race, de leur sexe, de leur orientation sexuelle, de leurs croyances religieuses ou culturelles, soient traitées de manière égale et avec dignité. En ce qui concerne le mariage des enfants, le projet de loi stipule que « toute personne qui souhaite se marier doit être âgée d'au moins 18 ans » et que « le consentement au mariage [doit être obtenu] des futurs époux dans la forme et selon les modalités prescrites ». En outre, le projet de loi prévoit des infractions et des sanctions pour toute personne qui contracte un mariage avec une personne âgée de moins de 18 ans, ou pour toute personne ou institution qui consent sciemment à ce qu'un mineur contracte un mariage. La date limite pour les soumissions écrites sur le projet de loi était le 31 août 2023 et nous attendons les résultats de ces contributions.

Le 14 novembre, l'Assemblée nationale a également adopté le projet de loi modifiant la loi sur le divorce. La loi sud-africaine sur le divorce a été déclarée inconstitutionnelle car elle excluait les mariages musulmans. Ce refus de reconnaître les mariages musulmans dans le droit civil signifiait qu'une personne mariée uniquement selon la loi islamique n'avait pas le droit de s'adresser à un tribunal pour obtenir un jugement de divorce. Il en résulte que les intérêts des femmes musulmanes et des enfants mineurs ou à charge issus de mariages musulmans ne sont pas sauvegardés de la même manière que ceux des enfants issus d'autres mariages lors de la dissolution du mariage. En outre, la loi ne prévoyait pas la redistribution des biens et la confiscation des avantages patrimoniaux lors de la dissolution du mariage musulman dans les mêmes conditions que les autres mariages dissous. Le projet de loi vise à remédier à ces lacunes et à permettre aux personnes mariées à des musulmans de divorcer dans les conditions prévues par le droit civil. Cependant, le projet de loi ne constitue ni ne remplace un divorce

islamique et les personnes mariées à des musulmans qui souhaitent obtenir un divorce religieux devront toujours se conformer à la loi islamique. Le projet de loi va maintenant être envoyé au NCOP pour approbation.

Honorable Président,

La 53^e assemblée plénière a exhorté les parlements de la SADC à adopter la législation nécessaire en matière de cybersécurité pour protéger les utilisateurs contre la fraude en ligne et la violence sexiste, en particulier les femmes et les jeunes filles qui peuvent être moins au fait des technologies en raison de la fracture numérique entre les hommes et les femmes. Notre Parlement examine le projet de loi sur la prévention et la lutte contre les crimes de haine et les discours haineux depuis 2018. Le projet de loi vise, entre autres, à prévoir des infractions telles que les crimes de haine et le délit d'incitation à la haine, ainsi que des poursuites à l'encontre des personnes qui commettent ces infractions. Il vise également à prévenir les crimes et les discours de haine qui sont devenus très répandus avec l'essor des médias sociaux. Après un examen rigoureux, des débats et des consultations publiques par les deux chambres du Parlement, le projet de loi est maintenant sur le point d'être achevé. L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi en mars de cette année et, le 15 novembre 2023, le NCOP lui a emboîté le pas en proposant des amendements. La commission du portefeuille de l'assemblée nationale chargée de la justice va maintenant examiner ces propositions d'amendement.

Je voudrais également signaler que le 31 octobre 2023, l'Assemblée nationale a adopté le projet de loi sur le Conseil national sur la violence fondée sur le genre et le féminicide. Ce projet de loi fait suite à la déclaration du sommet présidentiel de 2018 contre la violence fondée sur le genre et le féminicide, qui vise à prévenir et à éliminer les abus, les violences et les meurtres endémiques dont sont victimes les femmes en Afrique du Sud. Le projet de loi établit le Conseil national qui gèrera une approche de la violence basée sur le genre et du féminicide en collaboration avec les parties prenantes concernées. Cette approche comprend des priorités à court, moyen et long terme qui sont alignées sur les différents cadres nationaux. Le Conseil

national veillera également à ce que les informations sur les meilleures pratiques en matière de prévention et d'élimination de la violence basée sur le genre soient disponibles et accessibles. Le projet de loi prévoit également que le plan stratégique national soit élaboré et mis en œuvre dans les six mois suivant l'établissement du conseil national et que des rapports réguliers sur l'état d'avancement de sa mise en œuvre soient présentés à un comité interministériel sur la violence basée sur le genre et le féminicide.

En conclusion, Honorable Président, permettez-moi de féliciter une nouvelle fois le Dr Tulia Ackson pour son élection à la présidence de l'UIP et l'Honorable Nelly Mutti pour son élection en tant que membre du Conseil exécutif de l'UIP. Comme vous vous en souvenez peut-être, Hon. Ackson a été désigné, par une résolution de la 53^e assemblée plénière, comme le candidat préféré de la SADC PF pour le poste prestigieux de président de l'UIP. Le soutien massif que l'honorable Ackson a reçu à l'UIP témoigne de l'impact significatif que notre région peut avoir lorsque nous restons unis dans nos positions. L'Afrique du Sud souhaite à l'honorable Ackson et à l'honorable Mutti beaucoup de succès dans leurs nouvelles fonctions. En tant que région, nous devons être prêts à les soutenir dans leurs nouvelles entreprises.

Merci.
